

Campagne « Professeurs invités 2023 » Session N°2

DATE LIMITE DE DÉPÔT GROUPE DES DOSSIERS CLASSÉS

12/06/2023

Voir instructions en fin de fichier

Utilisation obligatoire par les chercheurs :

- du Template fourni pour la constitution des dossiers
- de l'Intitulé normalisé fourni pour les noms des fichiers

« PR invités 2023_Acronyme Laboratoire_Classement Labo_Nom du chercheur invité »

Comme chaque année, une session 2 de campagne de Professeurs invités est organisée pour des invitations pouvant être réalisées au cours du 2^{ème} semestre 2023. Les paragraphes qui suivent rappellent le fonctionnement de ce dispositif.

Il convient de noter que pour la présente campagne 2023, une activité d'enseignement en langue anglaise avec un nombre d'heures minimum selon la durée d'invitation est obligatoire pour la recevabilité des dossiers. Les conditions complètes de ces obligations d'enseignement sont résumées ci-dessous :

- Durée d'invitation comprise entre 15 jours et 1 mois : 3H minimum d'enseignement en langue anglaise
- Durée d'invitation supérieure à 1 mois : 6H minimum d'enseignement en langue anglaise
- Ces nombres d'heures minimum doivent obligatoirement être réalisés au sein de l'une de nos quatre formations d'ingénieur.
- Les interventions peuvent prendre différentes formes (conférences, cours, TD, TP), mais ne peuvent pas être sous forme d'encadrement de projet.
- Les enseignements au-delà de ces volumes horaires obligatoires sont possibles dans toutes nos formations (y compris master).

Le mécanisme de financement des invitations est basé sur le remboursement des frais de mission :

- financement aux frais réels de leur transport aux tarifs conventionnels (il conviendra de veiller à choisir des tarifs raisonnables),
- remboursement forfaitaire journalier de leur repas au tarif réglementaire,
- et paiement direct par l'établissement d'une chambre à la résidence Reeflex ou Leonard de Vinci, ou bien remboursement forfaitaire journalier au tarif réglementaire.

La durée d'invitation sera idéalement de 1 mois, mais pourra aussi descendre à 3 semaines, voire 2 semaines (en nombre total qu'il conviendra de garder raisonnable), ou au contraire être supérieure à 1 mois (par exemple 1,5 mois ou 2 mois). Les invitations devront obligatoirement s'inscrire précisément dans la fourchette 15 jours – 2 mois. Les cofinancements éventuels sont les bienvenus.

Le dossier type à remplir pour répondre à cet appel est fourni en accompagnement de cette lettre.

Pour cette session N°2 tous les dossiers d'invitation devront être remontés à la Direction de la Recherche et au Pôle recherche **au plus tard le 12 Juin 2023**, les chercheurs devant respecter les requêtes fournies dans l'encadré ci-dessus.

Adresses mails pour les envois :

- Pole.recherche@centralelille.fr
- Direction.recherche@centralelille.fr

L'opération de dépôt sera effectuée selon le cas :

- **par les correspondants de laboratoire** avec classement des dossiers dans le cas d'une demande d'un enseignant-chercheur ou chercheur rattaché à l'un des 7 laboratoires dont Centrale Lille est tutelle : CRISAL, IEMN, L2EP, LaMcube, LMFL, UCCS, UMET.

Ainsi, il convient à chacun des demandeurs de transmettre son ou ses dossiers quelques jours avant à son correspondant de Laboratoire (respectivement, la Direction de la Recherche) afin de lui faciliter le traitement de l'ensemble des demandes dont il a la charge (merci de vous rapprocher de votre correspondant de laboratoire (respectivement, de la Direction de la Recherche) pour définir la date appropriée).

- **par les invitants directement** à la Direction de la Recherche, dans les autres cas

Les arbitrages de cette campagne de Professeurs invités 2023 / Session 2 auront lieu lors du Conseil Scientifique Plénier du 15 Juin 2023.



Professeur Philippe Pernod
Directeur de la Recherche

Pièce Jointe : Dossier type de candidature